## Démenti adressé au Directeur Général et aux membres du Conseil du FEM par la Coalition pour la Protection du Patrimoine Génétique Africain (COPAGEN)

**Objet :** Manipulation d'informations à des fins inavouées : Projet régional ouest africain (Bénin, Burkina Faso, Mali, Sénégal, Togo) de biosécurité.

## Chère Madame et membres du Conseil,

A l'Annexe 10 du projet intitulé : **Projet régional ouest africain (Bénin, Burkina Faso, Mali, Sénégal, Togo) de biosécurité** soumis au Directeur Général pour approbation et affiché sur le Site Web www.theGEF.org, il est stipulé :

"Qu'il est également remarquable que, des groupes de la société civile tel que COPAGEN-BF – auparavant hostiles au programme – sont cette fois-ci, plus favorables à ces objectifs, ce qui est un changement d'avis semblable à celui noté lors des consultations nationales de ESMF de novembre-décembre mentionnées ci-dessus. Ce changement d'attitude amène à conclure que la perception erronée du public s'est quelque peu estompée".

Nous, membres de la COPAGEN (Coalition pour la Protection du Patrimoine Génétique Africain<sup>1</sup>), déclarons n'être concernés ni de près ni de loin par ces allégations et affirmons clairement que notre avis et nos réserves sur le projet n'ont pas changé. En réalité, la version actuelle du projet, malgré les amendements apportés aux objectifs et au contenu suite aux objections formulées par COPAGEN (en particulier lors des consultations du Burkina), ne répond pas de manière convaincante aux réserves que nous avons émises dans la déclaration liminaire à la conférence de presse que nous avons organisée sur ce sujet le 4 juillet 2006 à Cotonou (Bénin), réserves dont nos différents représentants ont largement faits écho au cours des différentes consultations nationales où nous avons été invités (Burkina Faso, Mali, Sénégal, Togo, Bénin).

D'ailleurs, nous n'avons été associés aux consultations que de façon sélective. Au Bénin par exemple, en raison de sa prise de position lors de la consultation initiale, COPAGEN Bénin a été tenue subtilement à l'écart du second tour des consultations et l'on a coopté une autre ONG sans expérience en matière de biosécurité, pour représenter la société civile. Au Mali, l'un de nos membres (une seule personne) n'a tenu qu'une brève réunion avec la coordinatrice du projet dans un hôtel de Bamako et cela pendant une heure de temps environ. COPAGEN Mali n'a jamais été invitée à une consultation publique. Nous constatons donc qu'il y a eu des efforts délibérés visant à nous tenir à l'écart des consultations lorsque notre présence était considérée comme gênante.

Notre participation aux consultations auxquelles nous avons été invités, signe que nous sommes ouverts au dialogue, a été mal interprétée et considérée comme synonyme de notre appui au projet. En fait, nos réserves et opposition au projet reposent sur les faits suivants :

1. Les différentes versions du <u>document complet</u> du projet n'existent qu'en anglais alors que tous les pays de l'UEMOA, sauf un (la Guinée Bissau) ont le français comme langue officielle de l'administration publique. Cela est en contradiction flagrante avec les principes de participation effective du public au débat, puisque les documents sont inaccessibles en raison de la barrière linguistique. Les consultations ont été organisées sur la base d'extraits traduits du document du

<sup>1</sup>COPAGEN est une coalition d'organisations locales, nationales et régionales présentes dans tous les pays de la région UEMOA et en Guinée Conakry, opposée à l'introduction des OGM dans l'agriculture africaine et oeuvrant de concert pour la reconnaissance des droits des communautés sur leurs ressources génétiques. Dans les différents pays, les membres sont composés d'organisations d'agriculteurs, de consommateurs, de syndicats, de femmes, des groupes de jeunes, des ONG nationales et internationales, des groupes culturels, des universitaires, des organisations artistiques et des particuliers.

projet qui pouvaient être facilement vendus à l'audience. Nous considérons cela comme de la manipulation qui n'honore ni la Banque Mondiale, ni l'UEMOA, ni les consultants qui ont été payés pour vendre les « extraits sélectionnés » de ce projet.

- 2. Dans la région UEMOA, 6 des 8 pays ont ratifié le Protocole de Cartagena sur la Biosécurité (PCB), mais seul un pays, le Burkina Faso, dispose d'une législation sur la biosécurité. On ne comprend donc pas pourquoi le projet vise à harmoniser des lois qui n'existent pas. Cette harmonisation ne signifie-t-elle pas alors tout simplement l'utilisation de la législation pro-OGM du Burkina Faso comme modèle à imposer aux autres pays de la région ? Il s'agit en fait d'une stratégie pour mettre sur la touche la souveraineté de chaque pays aux fins d'exécuter le programme OGM des sociétés transnationales en leur créant des conditions favorables d'investissement dans les semences transgéniques dans la sous-région. En effet, en vertu des dispositions de l'UEMOA, les décisions prises dans un pays peuvent être appliquées dans les autres si cette décision est entérinée par l'institution sous-régionale. C'est le principe de la subsidiarité.
- 3. Dans la **Partie A** (CONTENU ET JUSTIFICATION) du document du projet, **point 1** (pays et questions sectorielles), il est stipulé :

« Le coton joue un rôle primordial dans les économies des huit pays de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) où 10 millions de ménages dépendent du coton pour leur subsistance. Il est en soi un élément important pour déterminer le taux de croissance économique et le niveau de pauvreté dans la région. Les pays producteurs de coton ont pu obtenir une part du marché du coton au cours des trois dernières décennies, mais la baisse des prix et les pressions boursières sans cesse croissantes leur imposent de trouver des moyens d'améliorer leur compétitivité tout en recherchant des conditions de marché plus favorables ».

Par ailleurs, dans l'**Annexe 9** (Analyse économique et financière), la conclusion selon laquelle le projet apportera des gains financiers significatifs repose entièrement sur une analyse du coton Bt.

Le fait que le coton soit choisi comme la cible principale révèle le stratagème utilisé. Sous la pression conjuguée de Monsanto, Syngenta, USAID et du Département fédéral de l'agriculture des Etats-Unis, le Burkina Faso a entamé des essais de coton Bt en 2003 sans aucun débat public ni législation. La région ouest africaine toute entière est maintenant visée pour permettre à ces multinationales de mieux engranger des bénéfices sur leurs investissements<sup>2</sup> au détriment de millions de petits producteurs de coton de la région.

(suite et fin Semences de la biodiversité N° 71)

\_

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Comme l'affirme Jacques Diouf, "…la recherche biotechnologique est essentiellement menée par les dix grandes sociétés transnationales du monde qui dépensent 3 milliards \$US chaque année. Par comparaison au système GCRAI, le plus gros fournisseur international du secteur public de technologies agricoles des pays en développement, a un budget global annuel de moins de 300 million \$US. Le secteur privé protège ses résultats avec des brevets afin de tirer profit de son investissement et met l'accent sur les produits qui n'ont rien à voir avec la sécurité alimentaire dans les pays en développement". **Source**: Lettre du Directeur général de la FAO, du 14 juin 2004, en réponse à la lettre ouverte de la société civile sur le rapport de la FAO intitulé: « Biotechnologie agricole: faire face aux besoins des démunis? » dans l'édition de 2003-4 de la Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture.